Retirer le filigrane maintenant

Contrat de formation de yoga

Entre les soussignés :

1) Mr Shams Zemzemi, représentant du centre de formation FITYOGAPROF, enregistré sous

D0132642014/ B01208672014, filiale USA YOGA ALLIANCE au Centre de formation Fityogaprof à Tunis Ci-après désigné **l'Organisme de Formation**,

2) Nom _____, Prénom _____, Titulaire de la CIN _____

Délivrée le_____ et résidant à adresse _____

Age _____ Date de naissance _____

Email_____TEL_____

Ci-après désigné le stagiaire,

pdfelement

A été convenu ce qui suit pour conclure un contrat de formation :

Article I - Objet de la formation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Formation d'enseignants en Yoga ».

Article II – Caractéristiques et organisation pratique de la formation

1) La formation sera dispensée par ZEMZEMI OLESSYA (enseignante principale) dans le local du centre de formation basé à Tunis sur la base FITYOGAPROF
2) Le nombre total d'heures de la formation est arrêté à **200 heures** ;
3) La formation aura lieu du **14/10/2023 au 08/09/2024** ;

4) La formation comprend :

- 13 week-ends de formation conduite par l'enseignant principale ;

Retirer le filigrane maintenant

5) Les dates sont les suivantes :

14-15/ 10.23	**10H00--18H00**
18-19/ 11.23	**10H00-18H00**
09-10/ 12.23	**10H00-18H00**
03-04/ 02.24	**10H00-18H00**
02-03/ 03.24	**10H00-18H00**
06-07/ 04.24	**10H00-18H00**
04-05/ 05.24	**10H00-18H00**
01-02/ 06.24	**10H00-18H00**
29-30/ 06.24	**10H00-18H00**
06-07/ 07.24	**10H00-18H00**
03-04/ 08.24	**10H00-18H00**
07-08/09.24	**10H00-18H00**

pdfelement

EXAMEN : Décembre 2023.

Article III – Engagements de l'Organisme de Formation

1) L'organisme de formation se réserve la possibilité de changer des dates du planning quand la situation l'exige. Dans ce cas, il remplace la journée de formation à une date qui sera communiquée aux stagiaires au moins 3 jours à l'avance par WhatsApp ;

2) Un certificat officiel sera délivré au stagiaire par USA YOGA ALLIANCE à Tunis Ci-après désigné l'Organisme de Formation, à l'issue un an de formation. Pour obtenir le certificat officiel, le candidat doit avoir rempli les engagements.
3) Ces évaluations sont tenues par l' enseignante supérieurs ZEMZEMI OLESSYA.

Article IV – Engagements du stagiaire

1) Le stagiaire s'engage à assister à l'ensemble des cours composant la formation (Article II) ;
2) Il s'engage à disposer d'un tapis de yoga personnel qu'il apporte lors des journées et des stages ;
3) Il s'engage à pratiquer yoga régulièrement 2-3 fois par semaine dès l'inscription.
4) Il s'engage à avoir une attitude sérieuse et respectueuse et maintenir la confidentialité de toutes les informations reçues pendant les études.
5) Le stagiaire doit passer un examen, s'il réussit son examen il obtiendra son certificat, sinon le stagiaire doit repasser l'examen après 6 mois.

Retirer le filigrane maintenant

Article V - Délai de rétractation

1) A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 3 Jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre écrite ou par email.
2) Les appels et messages téléphoniques ne sont pas considérés comme une demande officielle de rétractation. Dans ce cas, la somme ne sera pas remboursée par l'organisme de formation.

Article VI - Dispositions financières

1) Le coût de la formation est 6500 TND.

2) Le stagiaire s'engage à régler la prestation de formation selon les modalités de paiement suivantes :
   Au moment de l'inscription, 2500 TND ;
   Et ces deux tranches par chèques comme suivants :

   2000 TND le 01/12/2023.
   2000 TND le 30/03/2024.

3) 50 euro relatifs au certificat et à l'examen.

Les paiements sont acceptés en espèces, chèques et virements bancaires.

(Enseignement de yoga sans le certificat final d'étude ; participation ou bien organisation des événements sans accord préalable de l'organisme de formation qui peuvent nuire à la bonne réputation de l'organisme de formation)

pdfelement

Article VII - Interruption de la formation

1) L'organisme de formation se réserve le droit d'exiger l'interruption de la formation au stagiaire si celui-ci ne respecte pas ses engagements contractuels ou commet une faute grave.
2) En cas de cessation anticipée de la formation par organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités suivantes :
   2.1 L'organisme de formation informe le stagiaire par mail ou par lettre écrite ;
   2.2 L'organisme de formation calcule le pourcentage de formation non encore effectuée
   Par le stagiaire et le rembourse à hauteur de ce pourcentage ;

3) En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon par le stagiaire, il ne sera pas remboursé.

Article VIII _ Communication

Toute la communication entre l'organisme de formation et stagiaire se fera via e-mail ; ou WhatsApp

Article IX - Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de première instance de Tunis sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Tunis le …...

Retirer le filigrane maintenant

Pour le stagiaire
(Nom, prénom et signature du stagiaire)

Pour l'organisme formation

pdfelement